



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LE POULBOT



MAI 2017

Journal de la Section Douane d'Île de France

La CFDT est devenue la première organisation dans le secteur privé et reste la 1ère organisation chez les cadres et 2ème organisation dans la Fonction Publique grâce à vos votes : MERCI A VOUS !!!



C'est une petite révolution dans le paysage syndical français !
La CFDT est devenue le premier syndicat dans le secteur privé suite à la publication ce vendredi 31 mars 2017 de la mesure de la représentativité des organisations syndicales. Cette dernière est calculée, depuis 2008, en fonction de l'audience électorale des centrales lors des élections professionnelles dans les entreprises d'au moins 11 salariés, les très petites entreprises et dans les chambres d'agriculture.

ÉLECTIONS EN DOUANE DANS LES NOUVELLES DI : LA CFDT PROGRESSE PARTOUT !!!

En raison de la mise en œuvre de la R.E.A.T.E. (Réforme Territoriale), les périmètres des Directions Interrégionale (DI) de Nantes, Montpellier et Bordeaux ont été reconsidérés. En conséquence, les personnels des trois interrégions se sont exprimés lors d'élections professionnelles partielles le 16 mars dernier, visant à élire les représentants des organisations syndicales au sein des Comités Techniques de Proximité (CTP) des DI de Nouvelle aquitaine, de Nantes et d'Occitanie. Les résultats sont sans appel, seule notre organisation progresse globalement ! Ce résultat va nous permettre de peser davantage et nous encourage à maintenir et amplifier notre présence auprès de tous les personnels sans clientélisme, sans corporatisme ou distinction catégorielle. Nous remercions vivement la confiance accordée pour notre syndicalisme aux 5 valeurs essentielles que sont : l'Émancipation, la Démocratie, l'Indépendance, l'Autonomie et la Solidarité, des valeurs qui font de l'Humain le véritable Acteur de ses Choix de vie pour un monde plus Équitable et Durable, des valeurs loin d'une idéologie dépassée par la réalité !!

« Cette première place confirme que notre type de syndicalisme, capable de regarder la réalité en face pour mieux la transformer, capable de faire des propositions, de s'engager dans la négociation et d'obtenir des résultats concrets, répond aux attentes des salariés », a déclaré le secrétaire général de la CFDT.

COMPTE RENDU DU CT ILE DE FRANCE 21/04/2017

Ce second comité technique francilien de l'année 2017, était re-convoqué, la 1ère instance ayant été boycottée par l'ensemble des organisations syndicales.

DÉCLARATION PRÉALABLE CFDT LORS DU COMITÉ TECHNIQUE D'ÎLE DE FRANCE DU 21/04/2017

« Monsieur le Président,

Suite à l'échec de la dernière convocation, fiasco dont vous portez l'entière responsabilité, nous sommes à nouveau réunis en CTSD Île de France.

Rien n'a changé dans l'ordre du jour de notre instance, mais hélas, les règles tronquées du dialogue social en Douane et en particulier du règlement intérieur de ce CT, ont pour conséquence fâcheuse de contraindre à l'adoption des textes proposés par l'Administration sans qu'aucune modification ne soit ni envisageable, ni possible...

Il faut vraiment avoir l'esprit de dialogue chevillé au corps pour accepter, malgré tout, de participer à ce simulacre de concertation auquel vous nous conviez une fois de plus !

La CFDT reste et restera viscéralement attachée au dialogue social dans le monde du travail, attitude parfois vilipendée, mais position de plus en plus largement validée par les salariés lors des élections professionnelles récentes tant en Douane que dans le secteur privé.

Pour en revenir à l'ordre du jour de ce comité technique : il est toujours aussi copieux et indigeste.

Avec les deux points soumis au vote, cette fois accompagnés des documents préparatoires, vous allez une fois de plus sabrer dans des missions essentielles pour la DGDDI et comme toujours, ce sont nos collègues exécutant ces missions et leurs familles qui en pâtiront en premier.

C'est tout simplement inadmissible !

Mais le nuage toxique du PSD s'étend aussi sur de nombreux autres services en propageant une inquiétude bien réelle chez tous les douaniers, et au premier chef, ceux du bureau de Paris Aérospatiale.

L'annonce d'une fusion du bureau de Paris-Aérospatiale avec le bureau de Paris-Principal qui devrait intervenir plus vite que prévu s'est répandue comme une traînée de poudre dans toute l'interrégion.

La pénurie d'effectifs actuelle qui résulte des choix funestes de nos politiques et grands administrateurs, vous sert aujourd'hui de prétexte pour nous imposer cette fusion à marche forcée.

La CFDT Douane vous demande, Monsieur le Président, de faire respecter le calendrier sur lequel l'administration s'est engagée et ainsi de ne pas perturber davantage le quotidien des agents.

Nous participerons bien entendu à l'examen de l'ensemble des points à l'ordre du jour en regrettant son aspect un peu fourre tout, et en espérant disposer du temps suffisant pour aller au fond des problématiques évoquées.

Enfin nos questions diverses aborderont des sujets toujours en instance.

Merci monsieur le Président. »

Point 1: Approbation du procès verbal des réunions du 1^{er} décembre 2016, 8 décembre 2016 et du 2 février 2017

Préalablement à l'approbation des PV, nos élus font remarquer que certaines prises de paroles ne sont pas correctement reprises, ce qui explique la demande de report de vote. Ainsi nous avons fait ajouter au point 4 du CT du 2/02/2017 intitulé « État des ressources et gestion des effectifs AG/CO » les précisions suivantes : La CFDT indique que l'état précis de ces mouvements ne prend pas en compte la réalité effective de la présence des agents tel que le faisait jadis le SIGRID. L'Administration concède que le calcul de la charge de travail se fait de manière empirique .

Point 2: Réorganisation de la BSAT: Suppression de la composante « avions »

Notre aviation francilienne au ras des pâquerettes !

Le président rappelle que 2 Groupes de Travail, se sont tenus sur le dossier de Aéroterrestre, ainsi qu'une réunion de travail sur la C.C.R. Il indique que l'évolution de la BSAT est analysée en restructuration, par conséquent, les agents bénéficieront des mesures d'accompagnement social. et il justifie les décisions administratives par les raisons suivantes :

Concernant les avions, il a été jugé nécessaire de faire évoluer cette composante :

- Problème de dysfonctionnement sur avion T206 (avec atterrissage en rase campagne, entraînant une révision longue). Les 2 avions T206 seront remis en service à titre provisoire jusqu'à fin 2017 puis seront réformés. Les pilotes bénéficieront de la priorité métier (dite « fonctionnelle ») sur les directions garde-côtes, comme le prévoit l'accord sur l'accompagnement social.

- 9 emplois sont concernés sur le volet ressource humaine (par ailleurs 1 pilote est en disponibilité pour exercer dans le privé depuis mars dernier)

- La brigade sera réduite mais permettra d'armer des hélicoptères. Cependant ces appareils sont datés, leur rayon d'action est limité, à l'instar des capacités d'emport d'armes, la disponibilité est réduite et insuffisante, le coût de l'heure de vol est élevé par rapport à d'autres modèles d'hélicoptères. Au cours du 1er semestre 2018, un hélico Eurocopter sera mis à disposition de la BSAT Hélicoptères, et un deuxième sera mis à disposition dans le 2nd semestre 2018.

La BSAT et la CCR sont localisées sur l'aéroport du Bourget avec un bail privé tandis que le CLI de Dugny a été délocalisé au Vitalys. La recomposition de l'unité BSAT et la fin de la CCR font qu'en terme de bureau il y aura moins d'espace à occuper au Bourget. La surface technique quant à elle ne bouge pas (pour un meilleur stationnement des hélicoptères). De plus : installations de douche, d'espace de confidentialité. Ces éléments sont dans le cahier des charge soumis au bailleur. Réponse du ministère de la Défense : pas de place à Vélizy-Villacoublay. Pas de réponse sur Creil.

Aéroport De Paris n'a pas émis de nouvelles propositions immobilières. Donc l'administration étudie la prolongation du bail avec le bailleur actuel, qui a donné son accord de principe. Ses propositions initiales ont été rejetées. Le DI a fait une nouvelle proposition à Flying Group : celle ci s'engage à baisser le loyer (moins 11 %), à prendre en compte le coût des charges et à prendre en charge la confidentialisation des bureaux. Si tout est finalisé, conclusion de ce dossier par un bail 3-6-9 avec clause régaliennne, à signer en novembre prochain.

Les effectifs de la composante hélicoptères ont été validés par la DG.

Un avis négatif en CHS a été donné sur cette restructuration.

Questionné, le DI répond qu'il n'est pas possible d'envisager l'acquisition de locaux en domanial (*espaces préemptés dans le cadre du Grand Paris + coûts trop élevés*).

De plus les questions de confidentialité se posent souvent à titre d'exemple lorsqu'un avion fait le plein. Les salariés de Dassault ne sont pas soumis à des règles de confidentialité, mais le DI rappelle que des divulgations d'information sont sanctionnées pénalement.

Le DI indique nous ne garderons pas les technologies actuelles, on évoluera en 2018 vers l'Eurocopter EC135.

Face aux incompréhensions de la CFDT sur la disparition de la composante « avions » et à ses questionnements portant sur l'offre de choix de mutation des agents afin de se placer au mieux, sur la prévision d'un calendrier et sur la possibilité des agents restructurés de quitter la B.S.A.T au plus vite, le D.I rétorque que le projet envisagé tient compte des évolutions technologiques et des nécessités de sécurisation de la mission et agents. L'administration a jugé nécessaire que l'unité soit basée au Bourget, il lui revient de mettre en œuvre des moyens pour que cette localisation soit fonctionnelle. Les questions immobilières n'ont pas présidé à l'évolution de la BSAT. Ce sont les avions T206 qui disparaissent, pas la composante avions.

Le DI demande à ce que les agents lui donnent de la visibilité en se positionnant. C'est l'instance d'aujourd'hui qui déclenche le processus de l'accompagnement social. Le préavis des 2 ans n'est pas une obligation pour l'administration. Tout agent restructuré peut s'inscrire hors délai au TAM et peut bénéficier des priorités absolues et relatives. L'Administration se donne la possibilité de gérer les surnombres (mais pas lorsque la mission n'existe plus). L'arrêté ne prononce pas les mesures d'accompagnement social, mais le CT de la DI IDF du 21 avril 2017. Le bureau DG B/2 va donner les capacités d'absorption de chaque DR garde-côtes (DRGC).

Le DI promet que les agents auront de la visibilité en temps et en heure car A2 donnera la liste de postes en amont de la CCPC du 17 mai prochain. Il réaffirme que les agents ont une priorité absolue en terme de métier, soit une priorité vers les DRGC, elle peut être gérée en surnombre. Si les desiderata ne sont pas orientés dans le sens de la mission : la priorité devient plus problématique.

Mesures soumises au vote :

- Suppression de la composante avions de la BSAT : CFDT = **CONTRE**

- Sur le nombre de 9 primes de restructuration repondant aux emplois supprimés : CFDT = **POUR**

- Sur le volume des effectifs de la composante hélicoptères : CFDT = **POUR**

Point 3: Fermeture de la Cellule de Ciblage et de Renseignement : Lorsque l'administration se sépare de ses experts, et à long terme d'une mission primordiale..

Objectif de la cellule : ciblage de l'aviation d'affaires, à partir de 2 applications.

La mission disparaît-elle avec la CCR ? En réponse le DI déclare que la suppression de la cellule ne porte pas atteinte à la mise en œuvre de la mission. La division D3C de la DRD comprend un groupe aérien, et l'administration compte regrouper ces deux missions dans un même service.

Comment assurer la continuité de cette mission ?

La DNRED a fait savoir qu'elle était en demande d'emplois, liés à cette compétence.

Cette mission pourra-t-elle être déployée selon la même amplitude horaire que celle de la CCR ?

Cette permanence sera organisée différemment, par une extension des plages horaires sur les jours ouvrés, avec 2 vacations sur plage 7h/19h. En dehors de cette plage, le CLS recueillera les demandes et les basculera vers le Centre national des opérations aérienne (CNOA) de Lyon.

Comment les agents se positionnent-ils par rapport à ça ? Faut-il maintenir le CCR en activité ? Il faut savoir que la DNRED ne peut attendre en dehors d'un temps adéquat aux agents pour faire leur choix. Le préavis de 2 ans ne pourra pas être respecté.

Une étude comparative des rémunérations susceptibles d'être proposées dans les futurs postes (CNOA, etc.) est en cours à la DG, pour éclairer les agents de la CCR.

Vote sur la fermeture de la CCR : CFDT = **CONTRE**

La CFDT Douane, à la lecture des documents préparatoires de la première date de ce CT, avait constaté qu'un poste sur les 8 que compte cette cellule, n'était pas primé. Suite à ses interventions auprès de la cheffe de la Sous-Direction A, cette iniquité a été supprimée, et le document préparatoire remis en début de séance ce 21 avril 2017 a fixé le nombre de postes primés à 8.

Vote sur les 8 primes de restructuration : CFDT = **POUR**

A travers ces deux premiers points abordés relatifs à des mesures de restructuration, la CFDT se félicite d'avoir ardemment négocié l'accord sur l'accompagnement social ! Il ne suffit hélas pas de combattre un P.S.D qui montre aujourd'hui ses premiers effets en Île de France, mais d'être aux côtés de nos collègues en souffrance et face au risque financier engendré par le changement de résidence et les conséquences sur la structure familiale !

Point 4 : Évolution du CLI en CODT reportée :

Lorsque les mesures PSD appliquées à marche forcée se heurtent à la réalité de la technique !

Le fait que les liaisons « INPT » permettant au CLI de fonctionner en mode « normal » ne soient pas octroyées par le ministère de l'Intérieur avant 2019 oblige de fait le CLI d'Île de France à continuer à fonctionner dans sa configuration actuelle. En outre, son futur périmètre devant englober celui du CLI de Nantes, lequel dispose également d'un CLI aéro-maritime toujours pas à ce jour transformé en C.O.D Maritime, cette raison supplémentaire constitue un obstacle à la mise en application d'une mesure du PSD..

Seul point positif : Nos 9 collègues en poste au C.L.I, qui connaissaient des conditions de travail déplorables, car travaillant souvent seuls de jour comme de nuit, se sont vus rejoints par des collègues en sortie de stage. A ce jour, 2 postes sont encore à pourvoir afin d'atteindre l'effectif cible.

Ce sujet n'est pas clos, car la CFDT Douane considère que la force d'un CODT réside en partie dans la connaissance du terrain de la région et des personnels qui y sont affectés. A quand des formations de découverte des axes routiers ?

Point 5 : La nouvelle organisation des services de la D.I d'Île-de-France (création du pôle transverse et de l'adjoint interrégional) : Le D.I pourra déléguer ses fonctions en cas d'absence, cela rassure !

Après une longue explication sur le futur rôle de l'adjoint du directeur Interrégional, l'Administration fournissant dans une liste à la Prévert tout un tas de nouvelles missions à ce futur cadre supérieur, plusieurs questions restent en suspens. Quelle utilité ? Quand ? Les élus CFDT interviennent pour demander si ce « repyramidage » se fera à effectifs constants. DI : Il y a une nécessité de pilotage et de coordination entre DR, chefs de POC, PAE, etc. Les objectifs sont fixés selon des échelons différents (régional, interrégional). Il faut donc avoir une vision transversale.

La CFDT insiste face au DI sur le fait qu'il est difficile de justifier aux agents de terrain la création de ces postes de cadres supérieurs, alors même que se multiplient suppressions de postes et de services.

Comment expliquer ce besoin de créer des postes d'administrateurs, quand tous les ans les services disparaissent et que les chaises restent vides dans nos services ?

Le DI répond qu'il est conscient de ce risque. La carrière de commandement est liée à la mobilité et est moins demandée. L'Administration doit être organisée et gérée, il lui faut une épine dorsale. Les créations de postes d'administrateur permettent une respiration du corps administratif. La création du poste d'adjoint au DI procède d'un besoin de transversalité.

Le PPCI sera mis en place en 2018, sa volumétrie dépendant de la DG.

Point 6 : Point d'étape sur la démarche BEAT : *Une route longue et semée d'embûches !*

Un point sur les travaux en cours au sein de la DI est fait.

Points récurrents : peur de disparition de la structure dans laquelle travaillent les agents + Nécessité d'avoir des perspectives sur les missions + questions sur l'encadrement (*questions d'écoute*), les agents ont le sentiment que l'administration n'est pas à leur écoute.

La CFDT suggère la création du poste de médiateur à l'instar de ce qui se pratique dans la DI de Nantes.

Le DI nous répond que la psychologue en charge de cette démarche suggère quant à elle le recours à un psychologue clinicien du travail et il y voit une difficulté dans le fait que cette spécialiste intervient sans connaître tout le contexte « métiers », ni la chaîne hiérarchique, et qu'elle délivre des réponses qui parfois ne correspondent pas de ce fait aux attentes des agents.

Elle ne s'adresse pas aux responsables managériaux avant de procéder à ses audits (*pour la CFDT cela semble bien plus neutre ainsi !*).

Les échanges se sont tenus dans les services, de manière a-syndicale ou a-hiérarchique.

Nos élus, face au face aux procès d'intention de quelques représentants systématiquement réfractaires à tout et à tout changement, sont intervenus sur ce point dans le but de réaffirmer l'attachement permanent de la CFDT, organisation en pointe sur les conditions de travail des salariés, à cette démarche BEAT, dans sa phase expérimentale mais qui va dans le bon sens et à laquelle on doit laisser le temps de montrer ses effets. N'en déplaise aux immobilistes, la CFDT reste et restera toujours à la recherche des outils de diagnostic et de résolution des problèmes concrets qui se posent dans l'espace de travail.

Point 8 : Dossiers immobiliers – *De nombreuses questions toujours en chantier !*

Le Président évoque les nombreux dossiers en cours au sein de notre interrégion. Nous reprenons ci dessous la fiche fournie lors de ce CT, une lecture complète en ayant été faite lors de nos travaux.

SITES DE L'INTERRÉGION :

- Les services aéroterrestres : Le bail arrive à échéance le 20 novembre 2017. Une négociation est actuellement en cours avec le bailleur (Flying Group du groupe Dassault) afin d'obtenir un renouvellement du bail avec un loyer diminué en conservant une surface de bureaux réduite (250 m² au lieu de 400 pour 12 agents) suite au transfert du CLI au Vitalys et de la cellule de ciblage à la DNRED. Les locaux techniques et le hangar seront conservés à l'identique. Le propriétaire, à la demande de l'Administration prévoit d'installer des douches au rez-de-chaussée.

D'autres pistes sont explorées dans l'hypothèse où la négociation ne pourrait aboutir.

La Direction Interrégionale 14, rue Yves Toudic : L'ensemble du bâtiment sera reconfiguré avec l'aide de l'antenne immobilière du secrétariat général, notamment pour y prévoir l'installation de l'adjoint au directeur et de son équipe, créer un local social aux normes et un local syndical.

- Le Service Technique Automobile : la préfecture de région a inscrit le ravalement de la façade en sur-programmation pour 2017. Des crédits seront disponibles en cours d'année si d'autres administrations sont conduites à annuler ou différer certaines opérations immobilières.

DR d'Orly : L'administration cherche en concertation avec la direction de l'immobilier de l'État, une solution pour densifier

D.R de PARIS :

La DI est en négociation avec la SNCF pour que soit installée à l'automne une climatisation au sein de la BSITM. Comme convenu avec la SNCF, le CHSCT de Paris a voté une participation de 42 000€ le 21 mars 2017. Les verrières seront également changées.

Ces travaux compléteront enfin l'encloisonnement des canalisations réalisé cet hiver par la SNCF.

Suite au transfert au Vitalys de la Trésorerie Générale des Douanes, l'aile droite du bâtiment de la direction interrégionale situé rue Yves Toudic (République) est en travaux afin d'accueillir, suite au vote majoritaire des agents, la Brigade de Surveillance Ferroviaire (BSIF) actuellement logée dans des conditions non satisfaisantes dans le sous-sol de la gare du Nord. 4 nouvelles places de stationnement devant la DI seront réservées à la Douane.

- Le bureau de Paris Garantie actuellement logé à l'îlot Perrée (square du Temple) l'y rejoindra au début du second semestre 2017. Les surfaces prévues pour chacun des services est de 153 m² pour le service de la Garantie et de 197 m² pour la BSI, laquelle se verra dotée de cellules aux normes interministérielles, comme à la BSI de Paris Nord, de locaux sociaux, vestiaires et douches.

Le service de la Garantie bénéficiera du changement des hottes d'aspiration sur les postes de travail (moins bruyants et mieux adaptés). Ces travaux ont permis de désamianter et d'enlever le plomb présent dans les peintures.

D.R de PARIS OUEST :

La BSI de Gennevilliers sera reconfigurée en 2017 afin d'y installer des cellules de retenue aux normes et d'agrandir le local social, les vestiaires et les douches.

- La BSI des Ulis est logée dans des locaux trop petits. Un site plus adapté à proximité est recherché.

l'occupation du bâtiment de la DR (bâtiment 517). A défaut, un déménagement dans des locaux à construire par ADP est en cours d'étude.

- ADP souhaite détruire en 2018 le bâtiment 288 qui abrite le bureau d'Orly et la BSE Fret et Périphérie. Des discussions sont en cours avec l'Administration pour un relogement. Le transfert dans le bâtiment de la direction n'a pas été retenu notamment en raison de l'absence de solution de parking suffisant pour les agents et les opérateurs.

- Un projet de transfert de la BSE Pistes a été discuté avec les agents et ADP afin de permettre le relogement du service dans des locaux neufs et fonctionnels, lesquels sont situés sur la jetée Est. Ils se verront dotés de cellules aux normes interministérielles. La surface de la future brigade sera d'environ 43 m² supérieure à celle d'aujourd'hui (227 m²). Les douches / vestiaires seront rapatriés au sein des nouveaux locaux ainsi que le bureau du CSDS.

Un local maître de chien sera rénové (37 m²). Il se compose d'un bureau environ 16 m², 5 box, une palliasse de soin et d'un stockage. Ce local sera situé dans un bâtiment séparé situé en face de la brigade.

D.R de PARIS EST :

- Fermeture du bureau de Melun prévue fin du 1^{er} semestre 2017.

- La préfecture de région qui gère le programme 724 (travaux du propriétaire) a accepté pour 2017 la réfection de la toiture de la DR.

- Compte tenu des problèmes de sécurité en raison des infiltrations d'eau, la préfecture a également accepté de financer la réfection de la toiture du bâtiment Z d'Aulnay.

- Entrepôt interrégional Nord : le service est intervenu à de nombreuses reprises auprès de l'ascensoriste Otis qui prétend que l'ascenseur fonctionne, ce qui n'est à l'évidence pas le cas. Une réunion est prévue avec le propriétaire afin de faire le point, étant observé que les grosses réparations sont de sa compétence, la douane finançant quant à elle l'entretien général et les réparations légères.

- Des racks vont être installés dans l'entrepôt

Point 9 : Situation du parc automobile : Ça roule si bien au sein des services ??

Un point est fait sur l'état du parc et sur les commandes de nouveaux véhicules pour 2017.

Le Service Technique Automobile d'Île-de-France assure la maintenance des parcs automobiles des 5 directions de l'interrégion, soit un parc de 192 véhicules Il réalise également la maintenance des 128 véhicules de la direction interrégionale de Roissy et des 26 véhicules de l'Administration centrale.

Il entretient en outre le parc des 105 véhicules de la DNRED Ivry et des 52 véhicules du SNDJ Ivry. Le nombre annuel d'interventions est de **905**. 20 véhicules ont été achetés en 2016. Seuls 6 véhicules ont participé au renouvellement du parc automobile stricto sensu en 2016 soit un taux de 3 %. Les autres achats se font en effet soit en extension de parc (LAT, VITALYS) soit en anticipation des besoins pour 2017. L'administration a fait le choix d'abandonner les LAPI mobiles.

Point 10 Questions diverses

* **Délai de routes pour les OP-CO pour les stages** : En juin, 2016, le D.I disait par courriel à la CFDT Douane que la réponse à cette question n'était pas de son ressort, et qu'il saisissait l'administration centrale. Effectivement, ce sujet a été abordé au séminaire des chefs de BOP GRH. Pratiquement un an plus tard, il répond qu'il va engager un audit. La question va être réglée au niveau de la DI, en toute équité entre les branches OP-CO et SU. Intervention de la CFDT pour indiquer que le mieux serait d'officialiser et d'harmoniser au niveau national. La question selon le DI pourrait se traiter comme l'a été celle des « indisponibilités ».

Création d'une brigade pour sécuriser le Vitalys : Réponse : l'immeuble n'est pas classé « ERP ». Les visiteurs 1) sont accueillis à l'entrée et 2) sont accompagnés dans le service par les agents. Tel est le dispositif légal. Ce n'est pas toujours possible, ni harmonisable.

Le DR de Paris a établi que l'accueil et l'accompagnement ne se font pas pour les visiteurs qui sont connus. *Le DI a obtenu de la DG que les agents de la BHR soient (en partie) de statut SU*. La sécurité sera renforcée par caméra de surveillance. Au niveau du Vitalys, le DI déclare que le personnel d'accueil ne joue pas de rôle de filtre. A l'heure actuelle la création de brigades dédiées n'est pas rejetée mais n'est pas non plus acceptée. Pour la CFDT Douane, priorité doit être donnée au terrain, un renforcement des effectifs de la brigade du Ministère étant subordonné au fait que le Vitalys ne soit occupé que par des personnels DGDDI !

* **Service Grands Comptes (SGC)** : Les agents du SGC s'interrogent sur l'exiguïté des locaux. Réponse de Mme LEBOURDIER : il y a un bureau vide qui attend des agents, le matériel a été livré.

Questions de la CFDT :

1/ Boissons au Vitalys : « Dans DOUANE INFOS d'avril 2016 deux pages sont consacrées au VITALYS. Ainsi, en page huit, il est précisé que des distributeurs de boissons seront accessibles. Nos collègues nous demandent à quelle date ? Réponse apportée : La commande de distributeur de boissons par étage est lancée. **Vite, l'été arrive à grands pas !**

2/ Cafétéria du Vitalys : « Vous nous aviez annoncé que la possibilité d'ouverture de la cafétéria avec du personnel serait évoquée lors de la prochaine réunion du conseil d'administration de l'association gestionnaire du VITALYS. Cette décision a-t-elle été prise et si c'est le cas, quel en est son calendrier ? »

* *Un accord de principe a été trouvé entre Presstalis l'association qui gère la restauration et la Douane : un salarié sera recruté, payé à 25 % par Presstalis, à 25 % par la Douane et à 50 % par l'association qui gère la restauration. Le DI espère une ouverture en septembre. »*

3/ Volets de l'immeuble Vitalys : « La réparation de certains volets n'est toujours pas effective. Pourtant leur recensement a été effectué maintes et maintes fois. Le manque de clarté de certains bureaux causé par ces volets en panne figure dans le DUERP réalisé cette année. Pouvez-vous nous communiquer une date de réparation ? »
Les travaux des volets du Vitalys relèvent de la responsabilité du propriétaire. Aucune date d'intervention n'a été définie. »
SIC ! « C'est pas moi, c'est lui !!

4/ Terminal T.P.E : « Le terminal TPE du BCI n'est toujours pas opérationnel alors que les demandes ont été relayées à de nombreuses reprises. Ou en sommes nous ? »

* *La commande du TPE pour le BCI a été faite le 7 mars.*

5/ CHORUS D.T : « Pour le traitement des frais de déplacement, CHORUS DT ne simplifie pas la tâche des agents, ni des encadrants et encore moins celle du service gestionnaire. En outre, il faudrait que TOUS les agents « volontaires » disposent de la carte « Cybèle ». Il s'ensuit que les retards de paiement sont nombreux et s'accumulent. Un traitement simplifié des frais de déplacement a-t-il été mis en œuvre ? »

* *Selon l'administration, la très grande majorité des agents a été formée. Rien n'interdit qu'il y ait d'autres actions de formation. La vague de mécontentements est passée. Les anomalies sont souvent liées à des dossiers incomplets. La CFDT, tout en reconnaissant que la situation générale s'améliore, n'est pas si positive et considère que nos pôles RH et services supports sont à la limite de l'implosion !*

6/ Effets pour Chilly Mazarin : « 79 jours après la tenue du CT du 2 février 2017 durant lequel il a été annoncé la transmission des effets vestimentaires sollicités par les agents de Chilly Mazarin, il semble que la concrétisation de cette mesure reste du domaine du virtuel. Disposez-vous d'informations concrètes ? » Réponse du chef du P.L.I : *9 polaires ont été livrés et 9 parkas, selon le PLI. D'autres effets sont encore à commander. Il est temps !!!!*

Autres questions diverses :

- Statut d'Aérospatiale : Aux alentours du 24 mai : un GT sera tenu. « Ce bureau est un vrai bureau ». Sa fermeture sera actée **lors d'un CT**, avec arrêté de fermeture tandis que ses ER seront ramenés à zéro, et les agents bénéficieront de l'accompagnement social. La gestion des opérateurs (40 % des opérateurs qui n'iront pas au DGC ou à Blagnac) sera traitée par Paris-Principal, les agents d'Aérospatiale pourront rejoindre ce service.

Accès des agents au temps partiel et au télétravail.

Une fusion des ressources TSI au niveau interrégional (DI + DR Paris) va se mettre en place.

Communiqué de presse n° 25 de la commission exécutive de la CFDT

« Attentat de Manchester, la CFDT solidaire des victimes ».

Pour le télécharger, merci de cliquer sur le lien suivant :

https://www.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2017-05/com_25_-_attentat_de_manchester.pdf

Encore une fois, le terrorisme a frappé sur le sol européen.

Encore une fois, des terroristes ont cherché à tuer, blesser, mutiler, aveugler et le plus possible.

Encore une fois, ils ont ciblé ceux qui font la fête, qui témoignent dans la musique et le spectacle de leur optimisme, de leur joie de vivre, et de vivre ensemble.

Encore une fois, ils ont voulu, par le choix du moment de l'attentat, tuer des jeunes et leurs parents, pour porter la peine et la douleur au cœur des familles.

Plus que jamais, la bestialité du terrorisme nous oblige à faire preuve des valeurs constitutives de nos sociétés démocratiques : **la fraternité, la tolérance et la confiance dans l'avenir.**

La CFDT exprime sa profonde tristesse devant les victimes de l'attentat de Manchester, et elle adresse à leurs proches sa pleine et entière solidarité.

La CFDT a envoyé un message de soutien au Syndicat britannique Trades Union Congress (TUC).

